

"BADGES ACCES ZONE PIETONNE"

La délivrance des badges pour la rue de la République et de la place Saint-Pierre est réservée uniquement aux riverains ayant un accès à une cour ou un garage (notifié sur le bail ou titre de propriété).

L'intéressé(e) doit se présenter muni(e) des documents suivants :

- contrat de bail stipulant l'accès à un garage ou une cour rue de la République
- ou un titre de propriété stipulant l'accès à un garage ou une cour (idem)
- pièce d'identité
- original de la carte de grise du ou des véhicules concernés
- caution de 50€ par véhicule
- BIP pour convoyeurs de fonds et PMR 100€

La délivrance des badges s'effectue pour une durée annuelle.

Direction sécurité juridique et tranquillité publique
Avenue Antoine Pinay
42400 SAINT-CHAMOND
tél 04-77-31-05.66
Le service est ouvert du
lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 00